

La **VIE** des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 15, n. 9

MONTREAL

Novembre 1957

SOMMAIRE

FORMATION

- Henri Gratton, O.M.I.** Investigation auprès des futurs prêtres..... 258

LITURGIE

- S. C. des Rites** Forme et place des tabernacles, forme des vêtements sacerdotaux..... 268

SCIENCE RELIGIEUSE

- Richard Brosseau, P.S.S.** Institut Supérieur de S. R. de l'U. de M..... 271

MARIOLOGIE

- Rodrigue Normandin, O.M.I.** L'Organisateur du congrès international de Lourdes reçoit un doctorat honorifique..... 277

ÉDUCATION

- S. E. Mgr G. Panico** L'Éducation forme le vrai chrétien..... 282
Allocution de S.S. Pie XII ... 287

COMMUNICATIONS — ACCUSÉS DE RÉCEPTION

AVEC LA PERMISSION DES SUPÉRIEURS ECCLÉSIASTIQUES

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe, Ministère des Postes, Ottawa.

959, RUE CÔTÉ — MONTREAL 1
CANADA

LA VIE des COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

publiée par les RR. PP. Franciscains du Canada
paraît le 15 de chaque mois, excepté juillet et août, en fascicule de 32 pages

N.B. Les abonnements commencent en JANVIER.

Prix de l'abonnement: \$2.75

Toute demande de changement d'adresse est accompagnée de la somme de 25 cents.

Directeur : R. P. Adrien-M. Malo, O.F.M.
5750, boul. Rosemont, Montréal 36. Tél.: CL. 9-6911

Conseil de direction :

S. E. Mgr J.-C. CHAUMONT, vicaire délégué pour les communautés religieuses.

Mgr J.-H. CHARTRAND, vicaire général d'Ottawa.

M. le Chanoine Cyrille LABRECQUE, directeur de la Semaine Religieuse de Québec.

Éditeurs responsables : Les Frères des Écoles Chrétiennes.

Secrétariat : 959, rue Côté, Montréal 1. P.Q., Canada.

Téléphone : UN. 1-5431*, (local 30) de 2 h. à 5 h. de l'après-midi tous les jours, excepté le samedi et les fêtes.

LA CAUSE DE MÈRE DE LA NATIVITÉ

Les RR.PP. Joseph Morabito et Azarie Ménard, o.m.i., viennent d'assumer auprès de la Sacrée Congrégation des Rites les fonctions de postulateur et de vice-postulateur, respectivement, en vue du procès, en voie d'organisation, sur l'héroïcité des vertus de Mère de la Nativité, fondatrice des Sœurs de la Miséricorde. Cette cause est strictement historique puisque la Servante de Dieu étant décédée en 1864, plus un seul témoin de ses paroles et de ses actes ne vit. Ces deux mêmes RR.PP. Oblats sont également postulateur et vice postulateur de la cause de la Servante de Dieu, Mère Marie-Anne, fondatrice des Sœurs de Ste-Anne, dont le procès diocésain sur la réputation de sainteté, commencé il y a deux ans, se terminera cet automne. Le R.P. Morabito est aussi le postulateur de la cause de Mère Marie-Léonie, fondatrice des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.

La communauté des Sœurs de la Miséricorde de Montréal a été fondée à Montréal, le 16 janvier 1848, par feu Son Exc. Mgr Ignace Bourget, second évêque de Montréal, et Madame Rosalie Cadron (veuve Jean-Marie Jetté), en religion Mère Marie de la Nativité (1794-1864).

La maison mère est située au 12,435, avenue de la Miséricorde, Cartierville, Montréal-9.

Le but principal que poursuit cette congrégation est la réhabilitation de la jeune fille par des mouvements spécialisés des sciences sociales: cours d'enseignement ménager, etc; procurer le saint Baptême et l'éducation chrétienne aux enfants abandonnés; hôpitaux généraux; service social; écoles d'infirmières; écoles de puériculture (religieuses et laïques); écoles maternelles; œuvre de retraites fermées.

L'apostolat des RR.SS. de la Miséricorde se déploie dans plusieurs diocèses du Canada et des États-Unis, ceux de Montréal, Trois-Rivières, Winnipeg, Edmonton; Toronto, London et Timmins, en Ontario; aux États-Unis, ceux de New-York, où elles dirigent le vaste Misericordia Hospital; Green Bay, Wisconsin; Milwaukee, Wisconsin; Chicago, Illinois; Springfield, Illinois; Los Angeles, Californie.

LA VIE DES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES

Vol. 15, n. 9

MONTRÉAL

Novembre 1957

ARTICLES

- Investigation auprès des futurs prêtres, quelques expériences de psychologie et de psychothérapie,**
par H. Gratton, O.M.I..... 258
- Forme et place des tabernacles, forme des vêtements sacerdotaux,** par la S. C. des Rites..... 268
- Institut Supérieur de Sciences Religieuses de l'Univ. de Montréal,** par R. Brosseau, P.S.S..... 271
- L'Organisateur du congrès international de Lourdes docteur honorifique de l'U. d'Ottawa,** par le T.R.P. R. Normandin, O.M.I..... 277
- L'Éducation doit former le vrai chrétien,** par S.E. Mgr G. Panico, délégué apostolique..... 282
- Allocution de S.S. Pie XII** 287

COMMUNICATIONS

- La cause de Mère de la Nativité, fondatrice des RR. SS. de la Miséricorde*..... c. 2
- Les conclusions de la 34e semaine sociale du Canada*..... c. 3
- Pontificium Institutum Pastorale*..... 267
- Couronnement pontifical de Notre Dame des Écoles*..... 281

INVESTIGATION AUPRÈS DES FUTURS PRÊTRES

Quelques expériences de psychologie et de psychothérapie

Depuis que les « Statuta generalia » annexés à la Constitution Apostolique « Sedes Sapientiæ » recommandent l'examen médical des aptitudes psychiques à la vie religieuse, une obligation nouvelle nous est faite de travailler cette question si délicate. C'est dans cette perspective que nous publions ici une conférence qu'a donnée le P. Gratton à une réunion de religieux de sa congrégation. Il y expose, dans un style direct et confidentiel que nous avons préféré conserver, ce qu'il fait en ce domaine.

Depuis quatre ou cinq ans, je me suis efforcé d'appliquer certaines méthodes d'investigation psychologique et de psychothérapie pour découvrir ou améliorer le psychisme de plusieurs candidats au sacerdoce.

I

LA LÉGITIMITÉ DE TELLES EXPÉRIENCES

Est-il besoin de préciser qu'en utilisant ces méthodes, j'ai toujours cherché à sauvegarder et à favoriser les valeurs spirituelles engagées dans la vocation. Le rôle de la grâce, des sacrements et des inspirations du Saint-Esprit ne peut être absent de telles préoccupations. De même ne peut-on mettre en question le rôle primordial des éducateurs en charge, ni surtout celui du directeur spirituel. On doit enfin éviter de laisser à entendre que les problèmes psychologiques chez les candidats au sacerdoce seraient les problèmes du grand nombre ou les problèmes majeurs et que tous les éducateurs devraient être des psychologues spécialisés¹.

Compte tenu de tous les aspects de la formation à la vie sacerdotale, l'expérience et la réflexion m'ont depuis longtemps convaincu de la nécessité de ces investigations psychologiques et même d'une certaine psychothérapie auprès des candidats au sacerdoce. De nombreuses structures et difficultés psychologiques contaminent et

1. Les saints sont plutôt rares, les psychologies parfaites également. Beaucoup souffrent, pour un temps plus ou moins long, de misères psychiques parfois grossièrement évidentes. Cela n'empêche pas nécessairement quelqu'un de suivre sa vocation sans recours obligatoire à une psychothérapie. D'ailleurs, les psychothérapies, aussi excellentes et efficaces que l'on puisse les imaginer, amèneront rarement un individu à un équilibre psychique parfait.

mettent en danger les réalités spirituelles de la vocation. Si elles sont détectées à temps, et surtout traitées plus adéquatement, la grâce de la vocation en profite d'autant elle-même.

D'ailleurs tout directeur spirituel, tout éducateur, ne se sert-il pas d'une psychologie de bon sens ? Les grands directeurs spirituels de tous les siècles dans l'Église en ont fait usage, et un usage des plus remarquables. Une psychologie ordinaire, sans prétention scientifique, peut servir une authentique éducation et l'œuvre de la grâce dans une âme. Une psychologie plus précise, plus technique, ne rendrait-elle pas meilleur service ? Le problème est plutôt de savoir quand et selon quelle méthode il convient d'intervenir avec l'arsenal technique de la psychologie moderne.

En Amérique, comme en Europe, on a compris, depuis assez longtemps déjà, ce besoin d'utiliser les moyens plus modernes d'investigation psychologique et de psychothérapie dans l'étude et l'approfondissement de la vocation sacerdotale. On se rappelle qu'en 1936, le P. Thomas Verner Moore fit paraître sur ce sujet un important article dans *The Ecclesiastical Review*. Il signalait entre autres la proportion de prêtres, religieux et religieuses internés pour maladies mentales: proportion établie en regard de la population totale. Il démontrait, que, mis à part certains facteurs de la maladie mentale qui ne jouent ordinairement pas pour les catégories désignées, le taux du dérangement mental s'y trouvait plus élevé que celui de la population totale. Qu'en est-il à l'heure actuelle ?

Je n'ai pas dressé de statistiques à ce sujet. En tenant compte, non seulement des troubles qui exigent l'internement, mais également des troubles névrotiques et caractériels sérieux chez les clercs, qui hésiterait à penser que quelque chose mérite d'être entrepris ? On ne peut avoir la cruauté ou l'illusion de croire que la grâce se sert de ces déficiences psychologiques pour le plus grand bien spirituel de tous ? Pas plus que la maladie physique, devrait-on dire avec l'auteur de *l'Imitation*, le trouble psychologique ne rend ordinairement meilleur.

Un nombre trop considérable de candidats au sacerdoce et de clercs dans les ordres souffrent de troubles psychologiques. Certains complexes font sérieusement obstacle à la grâce, à la vocation ou à l'épanouissement apostolique. Sans doute, les méthodes modernes ne seront pas la panacée magique à toutes ces déficiences. Encore moins faut-il obliger les éducateurs et les directeurs spirituels à devenir de véritables psychothérapeutes. D'ailleurs, les troubles

psychologiques comme les maladies organiques et les misères sociales ne disparaîtront guère totalement, même avec les meilleures méthodes sur tous les plans. Mais il reste qu'avec un dépistage plus méthodique et une psychothérapie plus adéquate, petites et grandes tragédies seraient moins nombreuses. Même avec le secours de la grâce d'état le sacerdoce et la vie religieuse n'exigent-ils pas normalement du psychisme humain beaucoup plus que n'importe quel autre genre de vie ?

A ceux qui, comme moi, ont eu l'avantage d'utiliser certaines méthodes plus précises sur le plan psychologique, il apparaît évident que bien des déficiences latentes peuvent passer inaperçues durant le temps de la probation. Ces déficiences pourraient être détectées et corrigées à temps tout à l'avantage de la vocation. Ici, encore, la grâce peut sans doute suppléer et même corriger partiellement, comme d'ailleurs l'action tout simplement éducatrice des directeurs spirituels, mais la grâce normalement n'opérera pas de miracles, et les éducateurs, sans formation spéciale dans les sciences empiriques de l'homme, peuvent passer, et de fait passent parfois, à côté des réels problèmes psychologiques.

Malheureusement, lorsque les éducateurs, et c'est leur droit, cherchent à connaître ce qu'ils pourraient faire ou laisser faire sur ce point, force leur est de constater que les techniques sont non seulement très diverses, mais relativement valables. Aussi plusieurs attendent une évolution plus marquée des sciences empiriques de l'homme. Mais je crois, pour ma part, que les moyens offerts par la psychologie empirique actuelle sont très appréciables et qu'il serait utile, et non nuisible, de les employer tels quels malgré leurs imperfections. Celui qui les utilise doit toutefois avoir l'initiation suffisante pour en comprendre les possibilités et les limites et posséder la compétence voulue en ces matières.

II

MES EXPÉRIENCES DEPUIS 1951

Quant à mes expériences, les voici. Elles sont diverses. Dans l'ensemble, je dois l'avouer, je suis plutôt insatisfait des résultats obtenus. Je crois toutefois que mes efforts ont servi très positivement les individus qui en ont été l'objet. Je dirai plus loin les raisons des insuccès relatifs.

Une première série d'expériences remonte à 1952 et à 1953 auprès des étudiants du séminaire-juniorat de Chambly-Bassin; il s'agit d'une investigation psychologique de vingt-cinq puis de trente et un versificateurs² d'une moyenne d'âge de seize ans et demi. Une seconde expérience se réalise au noviciat Notre-Dame de Richelieu durant les années 1954 et 1955 auprès de quarante-huit puis de quarante novices. Une troisième série d'expériences est constituée par l'étude d'environ une centaine de scolastiques durant ces dernières années. Toutes ces expériences se caractérisent, en raison des circonstances, par des investigations psychologiques sans psychothérapie. Enfin un quatrième groupe d'expériences comprend à la fois de l'investigation psychologique et de la psychothérapie auprès d'une cinquantaine de séminaristes et de scolastiques, dont un certain nombre de sociétés religieuses différentes. J'ai progressivement accepté ce labeur depuis 1951.

En 1952, le supérieur de la maison de Chambly m'invite à faire passer un examen psychologique aux versificateurs de cette maison. L'année suivante il me répète la même invitation.

Durant ces deux années, je m'entends avec le personnel du Séminaire sur les conditions et les objectifs suivants. Mon rôle est celui d'un investigateur psychologique au service des étudiants désignés (c'est-à-dire les versificateurs). L'examen psychologique leur est offert et ils ont toute liberté de le passer sans que personne ne sache le refus de l'un ou l'autre. Mon rôle n'est nullement celui d'un informateur auprès de l'autorité, ni celui d'un directeur spirituel d'occasion, ni même celui d'un orienteur de vocation. Il est strictement limité à faire bénéficier les étudiants d'une investigation psychologique qui leur permette de mieux préciser le développement actuel de leur personnalité sur le plan psychologique. J'insiste pour que les étudiants considèrent l'investigateur psychologique comme tenu au secret professionnel. En fait, le désir de la grande majorité est que je dise ce que je pense d'eux à leur directeur. Je remets à chacun des étudiants un compte rendu adapté des résultats. La seconde année, à la demande du Père supérieur, je rédige un rapport de groupe qui garantit strictement le secret professionnel promis.

2. Au Canada français, après l'école primaire, le cours classique ou secondaire constitue un tout de huit années comprenant, par ordre: les Éléments, la Syntaxe, la Méthode, la Versification, les Belles Lettres, la Rhétorique, les Philosophes (2 années). Les élèves de « Versification » ont en moyenne entre seize ans et seize ans et demi.

Ce rapport permet de mieux connaître les principaux problèmes du groupe étudié, selon leur vie de piété, leur vie d'étude, leurs relations avec les professeurs, leurs réactions psychologiques de groupe, etc.

J'utilise les tests et questionnaires suivants: le Berneuter-Ottawa et le Bell-Ottawa (la seconde année j'ai fait un essai d'adaptation de ce dernier test). Je construis un questionnaire adapté à leur condition de candidats au sacerdoce. J'exige des compositions personnelles sur la vocation, les goûts scolaires, les cauchemars, etc., telles que conçues par le R. P. R.-H. Shevenell, O.M.I. Après un travail d'analyse de tout ce matériel, joint à une entrevue préliminaire individuelle, je les revois chacun en particulier, dans une autre entrevue. De plus, j'ai en main les examens médicaux et d'intelligence que tous ces étudiants possèdent dans leur dossier. Pour plusieurs j'utilise les « Échelles graphiques de classement » — préparées par le R. P. Shevenell — à remplir par quelques professeurs connaissant bien le sujet en question. En certains cas, j'utilise certains tests projectifs comme le T.A.T. de Murray³.

Mes expériences au noviciat Notre-Dame de Richelieu ont lieu durant les années 1954 et 1955. Elles sont plus ou moins une répétition de celles faites à Chambly. L'investigation se fait dans le même esprit: même liberté accordée aux novices et même genre de discrétion professionnelle. Les tests et questionnaires sont à peu près les mêmes. Cependant, la deuxième année, je prépare un long questionnaire remplaçant tous les tests et questionnaires précédents sauf le Berneuter. L'ensemble de ce long questionnaire tend à mesurer certains traits de la personnalité, comme la stabilité émotionnelle, la sociabilité, les sentiments d'infériorité, les difficultés physiques et familiales, les troubles de la sexualité, l'adaptation psychologique à la vie actuelle et à la vocation.

Mes expériences au scolasticat Saint-Joseph se font dans le même sens qu'avec les novices. Une centaine de scolastiques, de mes dirigés et d'autres qui ne le sont pas, subissent cette investigation psychologique.

Cependant, pour une cinquantaine de séminaristes et de scolastiques de la région d'Ottawa, je fais non seulement un travail d'investigation psychologique, mais encore de psychothérapie. Dans les cas graves de névrose, je n'entreprends ordinairement pas

3. Dans plusieurs cas, je me suis servi du Rorschach (interprété par un de mes amis spécialisé).

ce travail; lorsque je l'entreprends, c'est avec l'encouragement et les conseils d'un psychiatre de ma connaissance. Ce travail, à la fois d'investigation et de psychotérapie, me paraît des plus encourageants. Étant donné la latitude qui m'est laissée quant au temps et aux méthodes à employer dans chaque cas, je peux obtenir des résultats satisfaisants. Il serait trop long de décrire ici les méthodes psychothérapeutiques que j'utilise, mais qu'il suffise d'indiquer que mes méthodes, dans l'ensemble, s'inspirent de la psychanalyse et de la psychothérapie non directive. Je n'ai toutefois jamais voulu employer la technique psychanalytique freudienne. Je ne me crois pas suffisamment préparé à cela et je la juge pratiquement impossible dans la condition spéciale des candidats au sacerdoce. Je crois avoir obtenu des succès dans les problèmes d'angoisse, de timidité excessive, de sentiment d'infériorité accusé, d'obsession, de scrupule, de troubles de la sexualité de diverses sortes et dans certains troubles fonctionnels (digestifs et autres).

III

RÉFLEXIONS SUR L'ENSEMBLE DE CES EXPÉRIENCES

Compte tenu de la valeur relative de toute investigation psychologique et surtout de l'investigateur, je crois pouvoir affirmer la grande utilité que pourraient avoir des examens psychologiques méthodiques de dépistage et de mise au point de l'évolution de la personnalité psychologique à différentes étapes de la formation des candidats au sacerdoce.

Je ne veux pas entrer dans les explications qui m'ont fait cesser certaines de mes expériences. On me permettra toutefois d'affirmer, qu'après essais, il m'apparaît impossible de concevoir qu'un homme puisse, surtout si le nombre des sujets à étudier est assez grand, faire une œuvre satisfaisante sans avoir tout le temps nécessaire à cette œuvre délicate à bien des égards. D'autant plus que les examens d'investigation psychologique exigent souvent une psychothérapie conséquente nécessitant un temps assez considérable.

Mon expérience personnelle et mes contacts avec d'autres prêtres-psychologues m'inclinent fortement à penser que des prêtres spécialisés en psychologie de la personnalité humaine pourraient donner meilleure satisfaction que des laïcs — à parité de compétence — en ce qui concerne les candidats au sacerdoce. J'ajouterais qu'un

tel travail devrait être davantage confié à des prêtres ayant eu une expérience suffisante et de la direction spirituelle et de l'éducation auprès des candidats au sacerdoce. D'autre part, on me permettra de dire mon opinion sur un point délicat: je ne trouve ni prudent ni souhaitable que tout éducateur soit à même d'employer ces méthodes. Cela pourrait à la fois nuire à son action strictement éducatrice et au rendement des méthodes psychologiques employées. Après une préparation technique et scientifique spécialisée, après une expérience valable de la direction spirituelle et de l'éducation auprès des candidats au sacerdoce, de tels investigateurs et psychothérapeutes seraient en mesure d'apporter une aide très appréciable. On doit toutefois supposer des facilités et un temps appropriés à la tâche. Un travail sérieux dans ce domaine, à mon avis, ne peut se réaliser à moins de huit à dix heures (au minimum) par sujet pour les investigations psychologiques et d'un temps indéfini pour la psychothérapie.

Voici les principales conclusions auxquelles je suis arrivé en ce qui concerne l'opportunité d'examens psychologiques et de psychothérapie auprès des candidats au sacerdoce dans une congrégation religieuse.

1° *Des examens psychologiques obligatoires de dépistage* par des gens qualifiés (examens qui ne seraient pas seulement des tests d'intelligence ou des examens médicaux) seraient hautement justifiables lors de l'admission au juniorat ou au noviciat. Bien entendu, si les individus, comme cela se fait à bien des endroits, ont déjà passé des examens de personnalité, il ne serait pas nécessaire de les renouveler; mais encore conviendrait-il qu'ils soient appréciés par des spécialistes de la psychologie des candidats au sacerdoce.

2° Il conviendrait surtout d'avoir des *examens libres d'investigation psychologique* à différentes étapes du développement de la personnalité. Ainsi vers les quinze, seize ou dix-sept ans (versification), durant le noviciat après quatre ou cinq mois d'essais, au début de l'année qui prépare aux vœux perpétuels et enfin, durant l'année qui prépare à la vie apostolique. Ces étapes (seconde puberté, phase pré-adulte et première maturité) sont importantes à bien des points de vue dans l'évolution de la personnalité. Évidemment, on ne devrait pas hésiter à offrir un tel examen à tout candidat, qui, pour une cause ou pour une autre, aurait besoin d'un examen psychologique entre ces périodes officielles.

3° A l'occasion de tel ou tel de ces examens, ou à l'occasion d'une évolution imprévue des candidats, il conviendrait d'entreprendre une *psychothérapie* de certaines déficiences du développement de la personnalité.

Ces propositions, à première vue, pourront paraître exagérées⁴, mais si l'on considère le bien de l'Église et des candidats au sacerdoce, il vaut la peine de se demander si, à l'heure actuelle, l'on prend tous les moyens mis à sa disposition par la Providence pour diminuer le nombre des faillites psychologiques dans les rangs du sacerdoce.

On ne devrait plus s'en tenir aujourd'hui aux apparences psychologiques dans l'appréciation des candidats au sacerdoce. Il ne devrait plus suffire d'envoyer chez un psychiatre ou un psychologue les individus que l'on ne parvient plus à comprendre mais que l'on voudrait par ailleurs garder pour le sacerdoce. Il faut prévenir les échecs futurs — j'entends les échecs psychologiques — découvrir les tendances psychologiques défectueuses souvent latentes, savoir corriger adéquatement certains troubles qui une fois réglés pourraient permettre au candidat de faire un excellent prêtre.

Je ne crois pas que mes expériences personnelles avec des méthodes plus scientifiques aient nui aux sujets étudiés et traités. Bien au contraire. Malgré le peu de temps dont il m'était loisible de disposer, malgré les imperfections des moyens utilisés, malgré les erreurs certainement commises, je crois avoir rendu service. S'ils sont bien conçus, de tels examens n'intensifient aucunement une introspection malade ni ne nuit au travail moral, religieux ou spirituel des candidats. Les sujets prennent plutôt confiance en eux-mêmes; ils solutionnent des problèmes qui risquent de les déséquilibrer; ils établissent un climat intérieur favorable à l'épanouissement de leur personnalité et de leur vocation.

J'ajouterais que de tels examens, préparés par des prêtres conscients de leur responsabilité sacerdotale, ne confèreraient pas une valeur exagérée à l'équilibre psychique. On peut éviter de centrer l'intérêt sur ce point secondaire. D'ailleurs l'expérience m'a assez bien prouvé que les individus normaux, ou sans problèmes psychologiques graves, n'attachent qu'une importance relative, bien que suffisante, à de telles investigations psychologiques. Il faut toutefois les aider dans ce sens. Les autres, dont les problèmes sont

4. Elles sont, à mon avis, dans l'esprit de la Constitution apostolique *Sedes Sapientiæ*, p. 19, et des articles 33 et 34 des *Statuta*.

plus sérieux, bénéficient d'un intérêt temporairement accru pour leurs troubles psychiques.

Mais comment détecter ces problèmes, en bien des cas, si de tels examens ne sont offerts à tous les sujets? Depuis longtemps déjà, et les *Statuta* ajoutent encore là-dessus, les candidats au sacerdoce subissent et doivent subir des examens médicaux sérieux. Cela s'impose même si une déclaration d'excellente santé est à prévoir pour l'ensemble des sujets. Une fois institutionnalisés, ces examens ne provoquent pas nécessairement un intérêt exagéré pour la santé physique; bien au contraire. Il en serait de même, à mon avis, pour la santé psychique. Sur le plan psychique on ne veut pas prendre de risque. Le risque serait-il permis sur le plan psychologique, de beaucoup le plus important? Ou alors les éducateurs seraient-ils en mesure de garantir, sans méthodes spécifiques, la santé psychique des candidats? La réponse s'impose de plus en plus dans le sens de la solution donnée au problème de la santé physique.

Il y aurait d'ailleurs grand avantage pour les éducateurs à discuter, à l'occasion de ces investigations et psychothérapies, des problèmes psychologiques décelables par le seul moyen de méthodes adaptées. Certains comportements d'individus ou de groupes, surtout juvéniles, semblent échapper en grande partie à la compréhension de ceux qui pour les dynamismes inconscients ou les connaissances psychologiques spécialisées sont inconnues. Il est à se demander, par exemple, si la crise juvénile de nos sujets, crise qui les éloigne en si grand nombre de leur vocation, peut être comprise et adéquatement réglée sans une étude psychologique scientifique.

De telles rencontres entre éducateurs et psychologues obtiendraient un autre bénéfice important. Les éducateurs seraient moins enclins à tourner leur œuvre éducatrice ou spirituelle en une sorte de psychologie, puisqu'ils se désisteraient d'une fonction secondaire mais délicate à exercer par des psychologues. Par ailleurs leur sens psychologique serait plus aiguisé. On me permettra de souligner qu'une telle perspective, loin de négliger les influences de la grâce et des éducateurs, essaie plutôt de comprendre tout ce que l'on pourrait, à l'heure actuelle, mettre au service et de la grâce et des éducateurs.

J'aimerais pouvoir le souligner très fortement, ces méthodes psychologiques ne peuvent remplacer l'œuvre de la grâce et de l'éducation. Plus excellentes ou plus parfaites, ces méthodes psycho-

logiques ne donneraient probablement aucun résultat sur le plan psychologique, et sûrement aucun, sur le plan surnaturel, sans l'intervention bienfaisante de la grâce et sans l'intervention formatrice des éducateurs. Comme me l'écrivait le T. R. P. Général dans une lettre du 27 février 1956, si l'attention des éducateurs se porte « surtout et presque exclusivement dans une étude psychologique ou un redressement psychologique, ce serait une très grave tragédie. Toute la psychologie et la psychanalyse du monde ne nous donneront pas un obéissant au sens surnaturel, un humble tel que le veut le saint Évangile, un pauvre, un chaste, un modeste, un charitable, un dévoué. *Hæc oportet facere, illa autem non omittere*, peut-on dire en ce domaine comme en tant d'autres. »

Me serait-il permis, en terminant, de souhaiter que l'institution d'un ou plusieurs instituts de pastorale dans notre congrégation favorise la compréhension et le développement d'une psychologie pastorale en faveur de nos candidats au sacerdoce ?

Montréal

HENRI GRATTON, O.M.I.



PONTIFICIUM INSTITUTUM PASTORALE

Conformément aux directives données par le Souverain Pontife, les S. Congrégations du Concile, des Religieux, et des Séminaires et universités, et le Vicariat de Rome ont décidé de fonder le « Pontificium Institutum Pastorale », à l'athénée pontifical du Latran. Cet institut, érigé par le Saint-Père, commencera à fonctionner avec la nouvelle année académique 1957-1958. Le but de l'Institut est de pourvoir à la formation du clergé, aussi bien séculier que régulier; au ministère pastoral, particulièrement dans les secteurs les plus spécialisés, en relation avec les besoins de notre époque; et à la préparation des professeurs de théologie pastorale pour les instituts de formation ecclésiastique. Le régent de l'Institut sera le R.P. Raymond Spiazzi, de l'Ordre des Dominicains. La Sacrée Congrégation des Séminaires et des universités, au Vatican, vient de publier deux décrets. Le premier procède à l'institution canonique de l'université catholique « Lovanium » à Léopoldville, au Congo Belge, qui aura également une faculté de théologie et servira pour tout le territoire du Congo. Le second décret prescrit que pour une réadmission éventuelle, dans des cas spéciaux et déterminés, d'anciens élèves de séminaires, les évêques doivent présenter les cas distincts à la S. Congrégation.

1 - FORME ET PLACE DES TABERNACLES¹

1 juin 1957

Notre Mère la Sainte Église a toujours veillé soigneusement à ce que la sainte Eucharistie soit conservée d'une façon extrêmement décente. Cette sollicitude s'est exprimée de diverses façons au cours des siècles, et, la piété eucharistique des fidèles ne cessant de croître, le lieu où est conservé le Corps du Seigneur est devenu un centre de vie chrétienne florissante.

Cependant, pour éviter les abus, et pour le bon ordre des choses, l'autorité compétente a publié à plusieurs reprises des documents, des décrets ou des lois relatifs au lieu, à la forme et à l'usage de la Réserve eucharistique. Tous ces textes ont été réunis dans le Code de droit canon qui s'exprime ainsi: canon 1268, § 2: « La sainte Eucharistie doit être conservée à l'endroit le plus digne et le plus noble de l'église, et par conséquent, normalement, sur le maître-autel. » Canon 1269, premier paragraphe: « La sainte Eucharistie doit être conservée dans un tabernacle inamovible placé au milieu de l'autel. »

Récemment, enfin, S. S. Pie XII, dans l'allocution qu'il a prononcée le 22 septembre 1956 devant les participants au Congrès international de liturgie pastorale (2), a clairement exposé certains des principaux points de la doctrine et de la pratique de l'Église sur la présence réelle du Christ Notre-Seigneur dans le tabernacle, rejeté certaines erreurs modernes, et recommandé souverainement les exercices de piété envers l'Eucharistie conservée dans les tabernacles.

1. Traduction de la *D. C.* d'après le texte latin des *Acta Apostolicæ Sedis* du 22 juillet 1957. Ce décret est précédé de la mention *urbis et orbis*.

2. *D. C.*, n. 1236 du 14 octobre 1956, col. 1295. *N. D. L. R.*)

M.-D. PHILIPPE, O.P., *S. Thomas docteur, témoin de Jésus*. Fribourg, Éditions St Paul. 1956, 19cm. 50 pp. Fr. 2.80.

Cette brochure compte trois paragraphes qui se complètent logiquement. Le premier établit que S. Thomas est réellement témoin de la vérité pp. 4-9; le deuxième expose qu'il rend ce témoignage par sa doctrine 9-27; le troisième développe l'un des points principaux de cette doctrine: L'itinéraire du Verbe Incarné 27-47. Dans ce dernier paragraphe, le lecteur trouvera une analyse pénétrante des souffrances du Crucifié pp. 32-42.

Doctrine lumineuse et objective qui profitera aux religieux et aux religieuses.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

En considération de quoi, cette Sacrée Congrégation des Rites, en vertu des pouvoirs qui lui ont été donnés par S. S. Pie XII, Pape par la divine Providence, a décrété ce qui suit :

1. Les règles édictées par le Droit canon au sujet de la Réserve eucharistique (canons 1268 et 1269) doivent être observées saintement et religieusement et les Ordinaires des lieux doivent y veiller attentivement.

2. Le tabernacle doit être fixé à l'autel d'une façon inamovible. Il doit régulièrement être placé sur le maître-autel, à moins que pour la vénération et le culte rendus à un si grand sacrement il semble plus pratique et plus décent qu'il en soit autrement, ce qui est ordinairement le cas dans les églises, cathédrales, collégiales ou conventuelles où il est coutume d'accomplir les fonctions chorales; ou, quelquefois, dans les sanctuaires importants pour que, en raison de la dévotion particulière des fidèles envers un objet vénéré, le culte suprême de latrie dû au Saint Sacrement ne soit pas obnubilé.

3. Le sacrifice de la messe doit habituellement être célébré à l'autel où est conservée la sainte Eucharistie.

4. Dans les églises où il n'y a qu'un seul autel, celui-ci ne doit pas être construit pour être destiné à la célébration face au peuple, mais le tabernacle où est conservée la sainte Eucharistie doit être placé sur l'autel même et en son centre, il doit être construit en conformité avec les lois de la liturgie et avoir une forme et des dimensions en tout point dignes d'un si grand sacrement.

5. Le tabernacle doit être solidement clos de tous côtés et offrir en tous ses points une sécurité écartant tout danger de profanation.

6. Pendant le temps où les saintes Espèces y sont conservées, le tabernacle doit être recouvert d'un conopé, et, selon l'ancienne tradition de l'Église, une lumière doit sans cesse être allumée devant lui.

7. Le tabernacle doit être d'une forme adaptée au style de l'autel et de l'église; il ne doit pas être trop différent de ceux utilisés jusqu'à maintenant; il ne doit pas se réduire à une simple boîte, mais en quelque sorte représenter la véritable demeure de Dieu parmi les hommes; il ne doit pas être orné de symboles ou de figures insolites suscitant l'étonnement des fidèles, pouvant faire l'objet d'interprétation erronées ou n'ayant pas de rapport avec le Saint Sacrement.

8. Sont catégoriquement interdits les tabernacles situés en dehors de l'autel, par exemple dans les murs, sur le côté de l'autel ou derrière lui, ou dans des petits édifices ou des colonnes séparés de l'autel.

9. Les coutumes contraires, soit quant à la manière de conserver l'Eucharistie, soit quant à la forme du tabernacle, ne peuvent être invoquées, à moins qu'il ne s'agisse d'une coutume centenaire ou immémoriale (cf. canon 62. § 2), ce qui est par exemple le cas de certains tabernacles en forme de tour ou de petite maison. Mais ces formes ne doivent pas être reproduites.

Nonobstant toutes choses contraires.

A Rome, le 1er juin 1957.

2-FORME DES ORNEMENTS SACERDOTAUX¹

20 août 1957

De nombreux évêques et autres ecclésiastiques ont souvent demandé au Saint-Siège, selon la réponse donnée le 9 décembre 1925 (cf. *A. A. S.*, 18-1926-58), l'autorisation de confectionner et de porter pour le sacrifice de la messe et les fonctions sacrées des ornements selon la forme ancienne. Cette Sacrée Congrégation des Rites estime qu'il faut s'en remettre au jugement prudent des Ordinaires pour la question de savoir si, étant donné les circonstances matérielles et locales particulières, ces ornements peuvent être utilisés ou non. En émettant ce jugement, les Ordinaires des lieux devront cependant veiller à ce qu'on tienne le plus possible en considération la sainteté et la beauté du culte divin; ils ne devront pas tolérer que l'on s'écarte d'une façon téméraire et inconsidérée de la discipline approuvée concernant la forme des ornements sacrés, et ils devront soigneusement interdire les changements qui peuvent occasionner des perturbations et créer de la surprise parmi les fidèles.

Nonobstant toutes choses contraires.

Rome, le 20 août 1957.

Rome

C. CARDINAL CICOGNANI, *préfet*

A. CARINCI, *secrétaire*.

¹ Traduction de la D. C., d'après le texte latin publié par *l'Osservatore Romano* du 31 août 1957.

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DE SCIENCES RELIGIEUSES

Écouter un appel de l'Église, servir les exigences de la foi, rencontrer les besoins de nos temps, voilà la réponse qu'il faut donner à qui demande: « Pourquoi un Institut Supérieur de Sciences Religieuses ? »

Afin d'établir ce « pourquoi » d'une façon plus élaborée, on désire présenter cette œuvre nouvelle de la Faculté de Théologie dans son origine et son fonctionnement. En reconstituer la genèse, ce sera indiquer par le fait même quand cet Institut est né, ce pourquoi il existe, comment il possède vigueur et promesse d'avenir. En dénombrer les rouages, ce sera exposer le but poursuivi, mesurer l'envergure de ses services, juger combien l'Église fonde d'espoir sur cet organisme.

Pour prendre l'histoire de l'Institut à son tout début, il faut en voir l'origine dans le souci même qu'a l'Église de répondre aux exigences de la foi de ses fidèles. C'est à tous ceux qui croient, que doit être rendu possible l'approfondissement de la foi par la science théologique. Cette étude s'impose plus impérieusement encore en nos temps: face au développement des sciences, aux philosophies nouvelles, aux problèmes de nos élites, l'Église ne cesse de conjurer ses enfants de retourner aux sources de la pensée chrétienne; elle sait que l'unité des esprits ne peut se faire que dans la vérité.

Cette préoccupation de l'Église s'est exprimée tout spécialement dans les demandes que les autorités de Rome multiplient pour encourager la fondation d'instituts supérieurs de formation doctrinale.

D'une façon plus précise, on retrace le premier jalon de l'Institut Supérieur de Sciences religieuses dans ces paroles de Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger, lors d'une conférence prononcée à l'Université à la Session de Carrefour 1952: « ... Il faut une certaine intégration de ces deux enseignements (théologique et profane). Il faut que cette faculté théologique et ces facultés profanes soient établies dans un étroit rapport. Comme il serait souhaitable de voir un jour une équipe de théologiens ou une section de la Faculté de Théologie, ici sur place, entièrement au service du corps professoral et des étudiants laïcs de cette université... »

On s'achemine plus immédiatement encore vers cette fondation quand, en mars 1953, pour faire suite aux vœux exprimés lors de la

clôture du Congrès Mondial des supérieures générales, tenu à Rome en septembre 1952, les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame se font les interprètes des autres communautés féminines de Montréal pour réclamer, auprès de Son Éminence, un Institut de Sciences Religieuses.

Pour accéder à cette demande, S. Ém. le Cardinal Léger recourt à la Faculté de Théologie et lui enjoint de mettre sur pied l'Institut qu'on désire et qu'il souhaite lui-même. Le projet ne tarde pas à être mené à terme; en septembre 1953, la Faculté propose à l'approbation de Son Éminence les plans élaborés en vue de ces études théologiques; le 10 octobre suivant, l'Institut ouvre ses portes à titre d'essai en attendant la possibilité de déterminer les cadres définitifs. Pour cette première année, seule la section féminine devait fonctionner; pendant deux ans le siège de l'Institut est établi à l'Institut Pédagogique de Montréal. Trente-cinq religieuses s'y inscrivent comme étudiantes régulières et quelques jeunes filles se joignent à elles comme étudiantes libres.

En octobre 1954, une nouvelle section est ouverte au siège même de la Faculté de Théologie à la suite de demandes expresses de la part des religieux frères; treize étudiants y suivent les cours à plein temps.

La double expérience s'avère efficace et semble réaliser les désirs des autorités ecclésiastiques et universitaires, aussi bien que l'attente des communautés et des étudiants. Les démarches de l'organisation se poursuivent et le 19 octobre 1954, l'Université approuve l'établissement de cet *Institut Supérieur de Sciences Religieuses* à l'Université de Montréal; vers le même temps, soit le 25 novembre 1954, la Sacrée Congrégation des Séminaires et Universités émet le décret officiel d'érection qui reconnaît en droit *Institutum Superius Religiosarum Scientiarum*.

L'existence de l'Institut est un fait: la Faculté de Théologie se voit donc maintenant présente sur le Campus même de l'Université et cela, par son « Institut Supérieur de Sciences Religieuses » qui y figure non comme une école affiliée ou annexée, mais comme une partie intégrante de la Faculté et soumise à la régie du même conseil.

On pénètre maintenant au cœur de l'œuvre en considérant de plus près ses rouages internes. Mais comme un organisme ne prend un « sens » qu'en fonction de sa fin, il nous faut d'abord attirer l'attention sur les fins poursuivies par l'Institut.

Déjà on a donné la raison d'être générale de cette école de haute culture religieuse en signalant que le contenu de la foi est le « bien » de tous les croyants: clercs et laïcs; tous doivent l'exploiter dans la mesure du possible et c'est un devoir de permettre au plus grand nombre d'y accéder. Cette raison générale se diversifie et nous laisse voir les nombreux motifs qui réclamaient cet institut, et partant, les fins qu'il se propose de réaliser.

L'Institut ambitionne avant tout de procurer une préparation adéquate aux futurs professeurs de religion, tant laïcs que religieux. Tous reconnaissent actuellement qu'il est urgent de revaloriser l'enseignement religieux pour donner à la catéchèse chrétienne sa vitalité de nourriture de la foi; tous réalisent combien l'enseignement du message révélé exige la connaissance de la Parole de Dieu et le souci de la faire passer intelligemment, justement et intégralement. Comment remplir ces objectifs sans une solide formation doctrinale, théologique et scripturaire? Notre Institut veut être l'organe qui assure ce renouveau et qui permette ce retour aux sources en gardant les yeux fixés sur les besoins d'aujourd'hui, sur les problèmes de nos milieux.

Au nombre des buts que tente de réaliser l'Institut, il en est un autre encore à signaler. Les cours qu'il présente fournissent une base solide à une spiritualité forte et intégrée, par le riche développement scripturaire et théologique qu'ils procurent; cet avantage, appréciable pour chacun des étudiants, prend une envergure imposante quand il est offert à de futurs maîtres ou maîtresses de novices ou encore à des directeurs ou directrices d'œuvres d'éducation.

A ce titre l'Institut s'avère un centre d'enrichissement non seulement pour les professeurs de religion mais encore pour les militants d'Action Catholique, pour les futurs journalistes, pour ceux qui se destinent au Service Social, à l'Action Missionnaire, à la vie religieuse. L'exposé des diverses matières au programme nous permettra de mieux voir comment ces multiples sphères d'action que nous venons d'énumérer peuvent tirer large profit des avantages procurés par l'Institut.

L'Institut Supérieur de Sciences Religieuses n'aurait pas besoin d'être fixé à l'Université même s'il n'ambitionnait pas d'être au service du monde universitaire; c'est donc indiquer que l'une de ses préoccupations primordiales est de procurer une culture supérieure à ceux qui ont déjà atteint le degré universitaire dans les disciplines profanes; il veut être une école de la foi pour les jeunes qui s'orientent

vers telle ou telle profession; il veut être un centre de culture chrétienne pour nos élites. On se convaincra mieux de cette réalité quand il sera question subséquemment des activités menées par l'Institut à l'Université.

Toutes ces fins, qui déterminent la nature même de l'œuvre, nous paraissent sérieusement poursuivies si l'on note avec quelle attention et avec quelle prudence on contrôle l'élaboration des programmes, la teneur des cours, le choix des professeurs, l'admission des étudiants.

Nous nous arrêtons maintenant à quelques indications au plan concret des matières à l'étude.

Pendant les deux premières années du cours, l'Institut donne un enseignement général complet sur les différentes parties de la théologie et de l'Écriture Sainte. A la fin de ces deux années l'étudiant régulier peut obtenir le Baccalauréat en Sciences Religieuses.

Les troisième et quatrième années acheminent vers la Maîtrise; les étudiants y complètent alors leur formation doctrinale, se spécialisent dans l'une ou l'autre des disciplines théologiques ou scripturaires, s'efforcent de réaliser une meilleure synthèse de la théologie. Le travail scientifique orienté et la rédaction d'une thèse sont alors de rigueur. Quant aux « séminaires » et aux travaux personnels, ils sont à l'horaire au long des quatre années d'études.

Le programme, réparti sur un total de plus de trois cent cinquante heures par année, permet une vue complète des sciences religieuses. En plus de la théologie dogmatique et morale, il comprend des cours d'Écriture Sainte, de Droit Canonique, d'Histoire de l'Église, de Liturgie, d'Ascétique et de Mystique ainsi que des aperçus sur les diverses sciences connexes.

On offre encore l'avantage d'exposés sur les religions comparées: ces cours présentés par des spécialistes sont grandement appréciés en ce qu'ils permettent des conceptions plus justes sur les groupes qui n'adhèrent pas à notre foi. Des conférences spirituelles données chaque semaine aident à faire le joint entre le spéculatif et le pratique et montrent comment les études théoriques ont leur correspondance dans la vie. Les cours de pédagogie de religion et les « cliniques » catéchistiques permettent aux éducateurs d'adapter l'enseignement reçu aux exigences et aux possibilités de leurs élèves. Les cours d'Écriture Sainte, précédés d'une introduction sur la prophétie et l'inspiration scripturaire, comportent une véritable initiation scientifique.

Il n'est pas besoin, semble-t-il, de dire que tous ces cours sont donnés par des professeurs spécialisés; il ne s'agit donc aucunement de simples conférences de vulgarisation mais d'une théologie enseignée selon toutes les exigences de ce haut-savoir, d'après l'ordre et la méthode de la Somme Théologique de saint Thomas d'Aquin. Aussi, les grades conférés aux étudiants qui ont rempli les conditions de scolarité et les exigences du programme d'études et d'examens, sont des grades canoniques comme ceux de la Faculté de Théologie.

Les cours dont nous venons de parler sont ouverts aux étudiants réguliers qui se consacrent uniquement à ces études; aux étudiants libres qui s'inscrivent à demi-temps ou pour quelques matières de leur choix; enfin aux simples auditeurs intéressés à l'une ou l'autre des disciplines qu'on y expose. C'est là le centre même de l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses.

Mais ce foyer de culture chrétienne rayonne à travers toute l'Université; cela, par des organismes qu'il importe de présenter sans quoi on offrirait au lecteur une vue tronquée de cet Institut Supérieur.

Le premier de ces organismes qui remonte aux jours de la fondation est connu sous la dénomination: *Conférences de Théologies*. Ces conférences, au nombre de vingt par année, s'adressent à tous les laïcs qui désirent une culture théologique au niveau de leur culture profane et spécialement aux professeurs et aux étudiants de l'Université.

La détermination des sujets, le choix des conférenciers, la marche du forum qui complète les exposés, tout relève exclusivement de l'Institut; toutefois l'organisation générale des conférences est assurée en collaboration avec l'Extension de l'Enseignement à l'Université.

Pour donner quelque idée de la teneur de ces conférences on relève les titres suivants extraits des séries 1954-55, 1955-56, 1956-57: *Théologie et vie divine chez les hommes; Loi civile face aux lois naturelle et évangélique; Humanisme athée et humanisme chrétien; Origine de l'univers et de l'homme dans les premiers chapitres de la Genèse*. Cette simple énumération nous révèle à elle seule l'esprit qui préside au choix des conférences et nous laisse soupçonner les résonances qu'elles peuvent avoir dans nos milieux XXe siècle.

Le second organisme dont nous voulons parler s'implante à peine dans notre monde universitaire; c'est que sa nature même exigeait

une longue préparation: il s'agit de l'enseignement de la théologie dans les diverses facultés de l'Université. Ce n'est pas là une œuvre « annexée »; en effet l'Institut ne réalise toute sa raison d'être que par cette présence de plus en plus efficace et de plus en plus active dans le milieu universitaire.

Une équipe de théologiens s'est donc formée à cet effet; elle est un centre d'observation, de recherche, d'étude sur les problèmes généraux du milieu, comme sur les problèmes spéciaux de chaque faculté.

Dès septembre 1957, le projet sera en exercice dans les facultés de Droit, de Médecine, de Lettres, d'Art Dentaire et de Pharmacie. On y dispensera les cours de théologie professionnelle et de morale professionnelle aux étudiants de ces facultés; on sera à la disposition des étudiants et des professeurs pour traiter de tout problème concernant les relations de la théologie et de la profession ou encore pour tout problème de vie professionnelle ou personnelle.

Avec le temps, l'équipe augmentera le nombre de ses membres et sera en mesure d'offrir ses services dans toutes les facultés qui ont leur siège à l'Université de Montréal. De plus cette équipe ambitionne de publier une revue où seront étudiés les problèmes qui touchent la théologie et les sciences profanes, la théologie et les professions, la vie chrétienne et la vie professionnelle.

Tout comme les Conférences de Théologie, les cours de théologie professionnelle tendent à procurer une meilleure connaissance de la foi, à donner une juste idée de son imbrication dans la vie, à ouvrir la route vers une sagesse chrétienne capable d'illuminer le savoir profane, les préoccupations scientifiques et les activités professionnelles.

On a maintenant une vue d'ensemble de l'œuvre de l'Institut Supérieur de Sciences Religieuses. La figure qu'il s'est donnée depuis l'heure de sa fondation jusqu'à l'heure d'aujourd'hui, de 1953 à 1957, permet bien d'espérer qu'il continuera de grandir, qu'il s'enrichira de réalisations fructueuses et qu'il remplira de mieux en mieux le pourquoi de son existence: écouter l'appel de l'Église, servir les exigences de la foi, rencontrer les besoins de nos temps.

Montréal

RICHARD BROUSSEAU, p.s.s.
*Secrétaire et directeur des études,
Institut Supérieur de Sciences Religieuses,
Université de Montréal.*

L'ORGANISATEUR DU CONGRÈS INTERNATIONAL DE LOURDES

Originaire de la Dalmatie, en Yougoslavie, le T. R. P. Charles Balic — est-il besoin de le dire ? — est religieux de l'Ordre des Frères Mineurs. C'est au sein de sa famille religieuse qu'il apprit à unir, dans la recherche de Dieu, la dévotion au Christ-Roi et une dévotion non moins ardente à Sainte-Marie-des-Anges, Notre-Dame de la lumineuse et paisible Ombrie. Dans l'étude de la philosophie et de la théologie, il donna une preuve si évidente de ses talents remarquables que ses supérieurs décidèrent de lui faire poursuivre des études supérieures à l'Université de Louvain. La Belgique, à ce moment, est en plein renouveau marial. Avec les encouragements du cardinal Mercier, elle s'applique tout spécialement à l'étude et au culte de la Médiation mariale.

Les Franciscains belges ne sont pas les moins attentifs: bientôt une nouvelle province religieuse s'y constituera, sous le patronage de Marie-Médiatrice.

A Louvain, le R. P. Balic travaille ferme sous la conduite de maîtres réputés en mariologie comme dans les autres branches de la théologie, notamment les professeurs Joseph Lebon et Albert De Meyer.

Il choisit pour sa dissertation doctorale un sujet qui lui permet d'approfondir ses connaissances et de nourrir sa piété mariale dans le contexte de sa famille religieuse: *La Théologie mariale dans l'Ordre franciscain aux XIIIe et XIVe siècles.*

Notons au passage cette alliance féconde de la science la plus rigoureuse et de la piété fervente. A Louvain, en effet, le R. P. se familiarise définitivement avec les exigences et les techniques de la critique historique pour retrouver en sa pureté native la doctrine des maîtres passés et fournir aux mariologues actuels des textes sûrs.

Travail aride, d'abord, mais bientôt consolant et toujours très prometteur. De fait, c'est sur cette préparation que repose, comme sur une base large et profonde, toute l'action ultérieure du R. Père.

Promu Docteur en théologie, le R. Père revient dans sa province d'origine et se met, sans tarder, à l'ouvrage.

Il en résulte en l'espace de quelques années la fondation, à l'Institut théologique de Makarska, d'une collection de textes et d'études

sous le titre de *Bibliothèque mariale du Moyen Âge*. La collection s'ouvrit, en 1931, avec des *Questions inédites sur l'Immaculée Conception*. Ainsi, l'Ordre séraphique se trouva doté, par les soins du R. P. Balic, de sa première collection mariologique vraiment scientifique.

Deux ans plus tard, en 1933, paraissait au même endroit et toujours par les soins du Révérend Père, un fort volume de textes critiques contenant la *Doctrine mariologique du Docteur Subtil et Marial, Jean Duns Scot*.

Puisque ce n'était, au dire de l'éditeur lui-même, qu'une partie des travaux élaborés à Louvain et révisés depuis, on est presque renversé, en tout cas, confondu par la somme de travail fournie durant les années d'apprentissage.

Les autorités majeures de l'Ordre prirent alors une mesure qui allait influencer profondément les destinées du jeune maître en l'amenant professer dans une chaire romaine et en donnant, du même coup, un théâtre beaucoup plus vaste à son zèle infatigable.

Nous sommes en 1933. C'est l'année où le Collège international, connu à Rome sous le nom « Antonianum », se voit élevé par le Saint-Siège au rang d'Athénée pontifical, jouissant du même coup du droit de conférer les grades académiques en matières ecclésiastiques aux étudiants de l'Ordre Franciscain.

C'est également l'année où se fonde, en cet Athénée naissant, une chaire de théologie mariale.

Lors de l'inauguration solennelle du nouvel Athénée, le discours de circonstance fut prononcé par nul autre que le R. P. Balic et sur un sujet que nous devinions presque: *L'ordre des Frères Mineurs dans ses rapports avec le sens de la foi chez les fidèles au sujet de l'Immaculée Conception*.

Nous retrouvons ici, il est bon de le signaler, une note passablement caractéristique de la dévotion mariale franciscaine.

Certes, on affirme déjà beaucoup de cette dévotion en faisant remarquer qu'elle est ardente depuis les jours de saint François. Dans son élan elle s'impose encore davantage lorsqu'on observe les efforts déployés, au long des siècles, pour l'accompagner d'une science théologique vraiment généreuse. Mais, on ne l'atteint dans son individualité, semble-t-il, que lorsqu'on la voit appliquée avec une constance et une ferveur caractéristiques à se diffuser au dehors,

à faire des adeptes, à procurer la gloire de Marie en la révélant comme une Mère à ceux qui ne devraient être autre chose que ses enfants.

Aussi, le conférencier de 1933 formulait-il ouvertement le souhait que l'université franciscaine de Rome s'engageât résolument, comme institution de haut savoir, dans les voies ouvertes autrefois par un saint François d'Assise, un saint Bonaventure, un Duns Scot, un saint Antoine de Padoue, un saint Bernardin de Sienne et combien d'autres à leur suite.

Ce vœu, le jeune professeur romain allait vouer toutes ses énergies à le réaliser pour sa part. Et quand un jour la Providence lui remettra en mains pour ainsi dire le sort de l'Antonianum en l'appelant à remplir les fonctions de Recteur suprême, le T. R. P. Balic ne pourra faire autrement qu'en profiter pour imprimer aux études mariologiques une poussée encore plus vigoureuse.

Le champ où s'est dépensé tout d'abord le zèle du R. Père a été la chaire de mariologie mentionnée plus haut.

Ere mariale, le bulletin de la Société canadienne d'Études mariales, a rapporté les débuts et signalé les résultats qui ont fait de cette Chaire, en l'espace d'une quinzaine d'années, l'un des organismes scientifiques les plus féconds et les plus signalés dans le domaine de la théologie.

De ce laboratoire sont sorties, notamment, les grandes collections mariales de l'Antonianum: tout d'abord, la *Bibliothèque mariale du Moyen Age*, obligée par la guerre et la tournure politique de la Yougoslavie de quitter Makarska pour établir ses quartiers à Rome; puis, la *Bibliothèque de l'Assomption*, la *Bibliothèque de l'Immaculée Conception*, la *Bibliothèque de la Médiation*, enfin la *Bibliothèque mariale des Temps Modernes*.

En tout, une vingtaine de volumes qui ont enrichi la littérature mariologique grâce au zèle du R. P. Balic, ce dernier assumant à lui seul le fardeau de composer ou d'éditer sept de ces ouvrages.

Il est assez difficile de risquer la moindre appréciation sur la salutaire influence que ces publications ont exercée, non seulement dans les divers provinces religieuses de l'Ordre, mais dans les nombreux milieux théologiques de la chrétienté, eux-mêmes d'ailleurs gagnés par le mouvement mariologique.

Reste qu'on a peine à concevoir qu'un homme, si énergique soit-il, si talentueux qu'on le dise, ait abattu à lui seul besogne aussi considérable.

Or, voici, qu'à partir de 1946 ce zèle va se décupler pour ainsi dire et le rayonnement du mariologue romain s'étendre partout dans l'Église.

Cette année-là, le Saint-Père, prenant en quelque sorte l'initiative du mouvement assomptionniste particulièrement accru depuis quelques années, interrogeait, par la lettre *Deiparæ Virginis Mariæ*, les évêques du monde entier sur l'état de la croyance de leurs églises respectives dans l'assomption corporelle de la bienheureuse Vierge Marie à la fin de sa vie terrestre.

En réponse, l'Ordre franciscain voulut, non seulement signifier son adhésion totale, adhésion de toujours d'ailleurs, mais susciter et organiser les études en matière d'Assomption. D'où la création immédiate, par le Ministre Général, d'une Commission Mariale franciscaine et d'une Académie Mariale internationale, toutes deux confiées à la vigilante direction du R. P. Balic.

Premier résultat, plusieurs congrès nationaux — pas moins de sept — furent tenus, dont celui de Montréal en 1948.

Le R. P. Balic, qui trouve les loisirs pour participer en personne à quelques-uns de ces congrès où l'on étudie tout spécialement la définibilité de l'Assomption glorieuse de Marie, ajoute à la même heure à ses publications déjà nombreuses des conférences, des articles de revue et quelques brochures sur le même sujet, surtout trois gros volumes de *témoignages* exhumés de la tradition séculaire de l'Église, soit sur l'exaltation même de Marie au ciel, soit sur la question plus épineuse de sa mort ou de son immortalité.

Autre résultat encore plus retentissant peut-être: le lancement définitif de l'Académie mariale internationale et son premier coup de maître, le Congrès mariologique romain de 1950, tenu à la veille même de la proclamation solennelle de l'Assomption par notre très saint père le pape Pie XII.

Ces jours-là, Rome, centre de la chrétienté devint le rendez-vous des mariologues du monde entier. De partout accoururent, à l'invitation du R. P. Balic, président de l'Académie mariale, les Sociétés nationales d'études mariales, les Universités, les Instituts religieux, pour y conjuguer, une semaine durant, leurs efforts en vue d'approfondir la connaissance du mystère de Marie. Notre Société canadienne, honorée d'une invitation spéciale, eût le grand bonheur d'apporter son obole dans ce concours universel.

En 1954, l'expérience se renouvela avec le même succès à la gloire de l'Immaculée, toujours par l'entremise de l'Académie mariale et de l'infatigable président, le T. R. P. Balic.

Et pour assurer des lendemains durables à ces solennelles assises, deux collections considérables, l'une sur l'Assomption l'autre sur l'Immaculée Conception, totalisant jusqu'ici une trentaine de volumes, ont été édités par les soins de l'Académie mariale internationale.

A l'heure qu'il est, la même Académie prépare activement un IIIe congrès mondial qui se tiendra à Lourdes, l'an prochain, pour commémorer, par la science comme par la piété mariales, le centenaire des apparitions de la Sainte Vierge.

Le T. R. P. Balic a reçu à cette fin, une délégation spéciale du Saint-Siège. De nouveau, les Sociétés nationales — et la nôtre, entre autres — ont été invitées à prendre une part active à ces assises scientifiques.

C'est la raison pour laquelle à l'occasion de son Xe anniversaire, la Société canadienne d'Études mariales a invité le T. R. P. Balic à venir au Canada, nous communiquer un peu de sa flamme mariale.

Très Révérend Père, l'Université d'Ottawa, dirigée par les Oblats de Marie-Immaculée et placée sous le patronage de l'Immaculée Conception, est heureuse et honorée de vous accueillir. Elle désire profiter de votre passage à Ottawa pour signaler vos mérites éminents comme théologien et plus spécialement comme mariologue de renommée universelle. C'est pourquoi, le Sénat académique de l'Université a voulu vous créer docteur en droit, *honoris causa*. Je prie Son Excellence Monseigneur le Chancelier d'en faire la proclamation et de vous remettre le diplôme de votre grade.

Ottawa

RODRIGUE NORMANDIN, O.M.I.
Recteur.



COURONNEMENT PONTIFICAL DE NOTRE DAME DES ÉCOLES

Les fêtes du Couronnement de Notre Dame des Écoles, sous la présidence de Son Éminence le Cardinal Paul Émile Léger, Légat de Sa Sainteté Pie XII, auront lieu le 30 avril 1958.

Ces cérémonies, auxquelles participeront l'Épiscopat Canadien, des représentants des autorités civile et scolaire, des professeurs et des étudiants de chaque province, se dérouleront en l'église Notre Dame et dans le sanctuaire de Notre Dame des Écoles à Montréal.

Ces fêtes commémoreront en même temps le Centenaire des Apparitions de Notre Dame à Lourdes (1858) et le Troisième Centenaire de l'ouverture de la première école à Ville Marie, par la Bienheureuse Marguerite Bourgeoys, 30 avril 1658.

L'ÉDUCATION FORME LE VRAI CHRÉTIEN

Son Exc. Mgr Giovanni Panico, délégué apostolique au Canada, a laissé des considérations capitales à la méditation des congressistes du Bureau international catholique de l'enfance, qui tenaient leur séance solennelle de clôture, le 6 septembre, au grand amphithéâtre de l'université de Montréal. Voici le texte de l'allocution prononcée par Son Exc. Mgr Panico.

Je suis à la fois très heureux et très honoré, à titre de délégué apostolique au Canada, de présider à la clôture du sixième congrès du Bureau international catholique de l'Enfance, parce que votre Bureau est l'incarnation d'une pensée et d'un sentiment d'amour de Notre Saint-Père le Pape Pie XII envers l'enfance du monde entier. Cette pensée et ce sentiment, le Souverain Pontife glorieusement régnant les a exprimés à maintes reprises; en les affirmant d'une façon non équivoque, il a favorisé la naissance du Bureau international catholique de l'Enfance et contribué singulièrement à son développement.

Notre regard et Notre âme, disait l'auguste Pontife dans un radiomessage destiné aux participants du IVe congrès inter-américain de l'éducation catholique, le 5 août 1951, embrassent dans Notre affection de Père commun tous les chers petits enfants, fleurs de l'humanité, espérance qui promet pour la famille, pour la patrie, pour toute la société humaine, mais en même temps, précieuse espérance de l'Église, du ciel et de Dieu Lui-même, à l'image de qui ils ont été faits. N'est-ce pas là l'écho même des paroles du Divin Maître: Laissez venir à moi les petits enfants?

Oui, chers et bien-aimés congressistes, le Saint-Père porte amoureusement dans son cœur les 900 millions d'enfants qu'il y a dans l'univers. Il chérit d'une façon bien particulière les 80 millions d'enfants qui naissent chaque année, parce que tous suivant le plan divin, sont appelés à devenir des « concitoyens des saints et des familiers de Dieu ». Or, c'est pour le salut de ces enfants que vous travaillez à l'intérieur de cette magnifique organisation qu'est le Bureau international catholique de l'Enfance. D'où notre admiration profonde et sincère pour chacun d'entre vous, venus de tous les coins du globe au prix de tant de sacrifices, avec le désir d'apprendre à mieux aimer et à mieux servir les petits que le Christ a tant aimés!

Je suis heureux, également, de présider la clôture de votre congrès parce que, je le sais, les accomplissements du Bureau international catholique de l'Enfance ont été hautement loués par le Saint-Siège, notamment à l'occasion de vos congrès précédents à Hilversum, à Madrid, à Constance et à Venise. Le présent congrès,

j'en ai la ferme conviction, attirera sur vous des félicitations encore plus chaleureuses. Le thème que vous venez d'étudier ensemble: « L'Église et l'Enfant », apparaît en effet de la plus haute importance, tant par sa valeur intrinsèque que par sa brûlante actualité. N'est-il pas d'urgente nécessité, pour les catholiques du monde entier, de chercher les meilleures méthodes d'assurer l'éducation chrétienne des enfants, alors que s'affrontent, sur le plan universel, les idéologies les plus diverses, à partir des plus naturalistes jusqu'aux plus diaboliques ?

« L'Église et l'Enfant » ! Voilà certes un sujet qui prêterait à de très longs développements, où il serait facile de montrer comment la Sainte Église a rempli merveilleusement, à travers les âges, la mission qu'elle a reçue du Christ, notre Sauveur, au lendemain de la résurrection: « Allez, enseignez toutes les nations ». D'autres orateurs doués d'admirables ressources d'éloquence et d'une compétence indiscutable, ont élaboré ce merveilleux thème au cours du congrès qui s'achève présentement. Je me contenterai donc de donner quelques réflexions en marge de votre congrès et de rappeler ensuite certaines directives pontificales importantes en matière d'éducation religieuse, dans l'espoir de cristalliser dans votre esprit la pensée admirable du Saint-Siège en ce domaine.

Un simple regard sur le programme d'étude de vos séances plénières et de vos onze commissions spécialisées, révèle combien vous avez saisi toute l'importance doctrinale du thème proposé et les innombrables facteurs psychologiques, pédagogiques, techniques, familiaux et sociaux nécessaires à la formation chrétienne intégrale de l'enfant d'aujourd'hui. De cette orientation et de ce souci, je félicite les organisateurs du présent congrès et les travailleurs qui y ont pris part, car ainsi vos délibérations auront à coup sûr, un précieux retentissement quant à l'avenir de nos jeunes.

Le Pape Pie XI, dans son encyclique *Divini Illius Magistri*, avait tenu à signaler au monde, avec une « affection profonde » lui aussi, les principes premiers, les principales conclusions et les applications pratiques de la doctrine chrétienne en matière d'éducation.

Il est donc de suprême importance, écrivait-il le 31 décembre 1929, de ne pas errer en matière d'éducation, non plus qu'au sujet de la tendance à la fin dernière, à laquelle est intimement et nécessairement liée toute l'œuvre éducatrice. En fait, puisque l'éducation consiste essentiellement dans la formation de l'homme, lui enseignant ce qu'il doit être et comment il doit se comporter dans cette vie terrestre pour atteindre la fin sublime en vue de laquelle il a été créé, il est clair qu'il ne peut y avoir de véritable éducation qui ne

soit tout entière dirigée vers cette fin dernière. Mais aussi, dans l'ordre présent de la Providence, c'est à-dire depuis que Dieu s'est révélé dans son Fils unique, qui seul est « la Voie, la Vérité et la Vie », il ne peut y avoir d'éducation complète et parfaite en dehors de l'éducation chrétienne.

Notre monde a surtout besoin des penseurs que seule l'éducation chrétienne est en mesure de lui fournir. Et, dans cette brillante encyclique *Divini Illius Magistri*, Pie XI ajoute :

On voit par là l'importance suprême de l'éducation chrétienne, non seulement pour chaque individu, mais aussi pour les familles et pour toute la communauté humaine, dont la perfection suit nécessairement la perfection des éléments qui la composent. Pareillement, des principes énoncés ressort clairement et avec évidence l'excellence, peut-on dire incomparable, de l'œuvre de l'éducation chrétienne, puisqu'elle a pour but, en dernière analyse, d'assurer aux âmes de ceux qui en sont l'objet la possession de Dieu, le souverain Bien, et à la communauté humaine le maximum de bien-être réalisable sur cette terre, ce qui s'accomplit de la part de l'homme de la manière la plus efficace qui soit possible, lorsqu'il coopère avec Dieu au perfectionnement des individus et de la société. L'éducation, en effet, imprime aux âmes la première, la plus puissante et la plus durable direction dans la vie, selon une sentence du Sage, bien connue: « Le jeune homme suit sa voie, et même lorsqu'il sera vieux, il ne s'en détournera pas. »

La folie, dit l'Écriture, est liée au cœur de l'enfant, et la verge de la discipline la fera fuir. Il faut donc, nous dit toujours Pie XI, dès l'âge le plus tendre, corriger les inclinations déréglées de l'enfant, développer et discipliner celles qui sont bonnes. Par-dessus tout, il importe d'éclairer l'intelligence et de fortifier la volonté au moyen des vérités surnaturelles et avec le secours de la grâce, sans laquelle il est impossible de dominer les mauvaises inclinations et d'atteindre la perfection requise par l'action éducatrice de l'Église: de cette Église que le Christ a dotée, en toute perfection et plénitude, de sa divine doctrine et des sacrements, instruments efficaces de la grâce divine.

Voilà, chers amis de l'enfance, des principes fondamentaux, d'une importance capitale en dehors desquels la jeunesse ne saurait vraiment être sauvée. Trop souvent dans notre monde moderne les techniques d'éducation matérialistes tendent à l'oubli de l'éducation intégrale qui vise l'homme tout entier dans son corps et dans son âme. Il en résulte une éducation boiteuse compartimentée sans équilibre et sans échelle de valeurs. Demain nos jeunes seront-ils des hommes capables de penser et d'agir en fonction de principes sûrs et éternels? Ou ne seront-ils que des robots des cerveaux mécaniques des êtres déshumanisés et déchristianisés qui répondent automatiquement à des impulsions sans aucune pensée directrice?

L'avenir des jeunes c'est l'avenir de l'Église et celui du monde. Or c'est par une éducation saine intégrale et fervente qu'on prépare cet avenir que nous entrevoyons avec optimisme malgré les courants contraires qui nous assaillent de tous côtés. Rappelons-nous cependant que notre éducation ne sera féconde qu'en autant qu'elle répon-

dra aux exigences que pose encore Pie XI dans cette même encyclique *Divini Illius Magistri* par le texte que je cite :

Il s'en suit que l'éducation chrétienne embrasse la vie humaine sous toutes ses formes: sensible et spirituelle, intellectuelle et morale, individuelle, domestique et sociale, non certes, pour la diminuer en quoi que ce soit, mais pour l'élever, la régler, la perfectionner d'après les exemples et la doctrine du Christ.

Le vrai chrétien, fruit de l'éducation chrétienne est donc l'homme surnaturel qui pense, juge, agit, avec constance et avec esprit de suite, suivant la droite raison éclairée par la lumière surnaturelle des exemples et de la doctrine du Christ, ou, pour employer une expression actuellement courante: un homme de caractère, vraiment accompli.

Pour arriver à ce résultat les éducateurs doivent posséder l'art de s'adapter nous dit Sa Sainteté Pie XII :

S'adapter à l'âge, au tempérament, au caractère, à la capacité, aux besoins et aux justes aspirations de l'élève, s'adapter à toutes les circonstances des époques et des lieux, s'adapter au rythme du progrès général de l'humanité. Cependant, ce qui caractérise, dans une telle adaptation, la véritable éducation chrétienne, c'est que celle-ci vise constamment à la formation totale de l'enfant et de l'adolescent, afin d'en faire un homme, un citoyen, un catholique complet et équilibré. (Discours du 6 mai 1951).

Dans les lumineuses lettres que la générosité spirituelle du Saint-Siège a données à l'univers entier en vue d'éclairer les esprits sur la tâche si noble mais combien difficile de l'éducation on relève à foison des pensées qui mettent en évidence la valeur et les objectifs de l'éducation chrétienne. Ainsi pour démontrer la valeur de la culture religieuse Sa Sainteté Pie XII déclarait le 6 mai 1951 : « L'éducation n'aurait point de valeur éternelle ni une plénitude satisfaisante si la culture religieuse ne venait avec son ampleur et sa grandeur donner son unité et sa véritable valeur à toute l'éducation ». (*Ibid.*)

Un peu plus tard soit le 5 août 1951 Notre Saint-Père le Pape donnait ce message aux éducateurs qui prenaient part au congrès catéchétique inter-américain : *Votre éducation doit graver dans l'adolescence l'image définitive du Créateur, selon le modèle du Fils Premier-né de toute la création, et lui donner une trempe si solide qu'elle ne s'émousse pas et mieux encore qu'elle devienne meilleure une fois lancée dans le tourbillon de la vie sociale de tous les jours, c'est-à-dire, dans un monde traversé en tous sens par des propagandes habilement organisées, par des intérêts opposés qui ne distinguent pas le juste de l'injuste, le moral de l'immoral; où l'on entend si souvent les erreurs les plus absurdes érigées en maximes de vie honnête; où le rythme même de la vie de plus en plus essoufflant entraîne l'homme et le tient penché sur les intérêts matériels du moment fugitif sans lui laisser le temps de se redresser pour regarder le ciel, chercher sa voie, penser aux intérêts éternels.*

Le catéchiste, qu'il soit laïc, religieux ou prêtre, a une vocation profondément apostolique pour continuer la mission de rédemption de l'éternel Fils de Dieu qui vient éclairer les hommes en leur révélant les sources de la vie divine et les conduire ainsi au salut.

Que faut-il tirer de ces enseignements qui nous viennent de la Chaire de Rome source de Vérité et de Bien? Une idée en particulier me vient à l'esprit. Je me permets de vous la transmettre avec l'espérance qu'elle facilitera grandement votre tâche d'éducation auprès de la jeunesse. Il me paraît donc extrêmement important chers congressistes et amis de l'enfance pour bien remplir votre mission de comprendre la jeunesse et de vous faire comprendre d'elle. Il vous faut avoir un grand respect pour elle; il vous faut l'aimer et surtout lui faire voir en vous des modèles d'identification idéale; il vous faut enfin créer autour d'elle une ambiance chrétienne de joyeuse et conquérante sainteté.

Oui il faut que l'enfant vive dans une atmosphère religieuse simple naturelle saine, et y connaisse ce que Notre Saint-Père le Pape appelle « les silences de l'esprit », au cours desquels l'enfant, nouveau Samuel, pourra entendre Dieu lui parler. Quelle belle définition du vrai recueillement! L'ambiance est le plus sûr moyen d'exercer une influence réelle sur l'enfant. Ce qui revient à dire qu'on éduque beaucoup plus par ce qu'on est que par ce qu'on enseigne. Madame Hélène Lubienka de Lentral a écrit: « L'efficacité de l'action exercée sur des êtres humains dépend essentiellement de deux facteurs: l'attitude de l'agent et l'ambiance et, des deux, c'est l'ambiance qui est la plus importante ». (*Éducation du Sens Religieux*, p. 121.) Rappelez-vous donc ce conseil extrêmement salutaire et ainsi vous multiplierez sûrement votre efficacité auprès des jeunes qui ont tant besoin de vous pour se rapprocher chaque jour davantage vers la perfection.

En terminant cette courte allocution, je vous adresse, chers congressistes, le souhait que le Saint-Père formulait à l'intention des universitaires allemands, le 28 mars 1951: « Puisse le Christ vous communiquer sa grâce avec surabondance, pour votre vie intérieure et pour votre activité professionnelle! »

Que tous, ornés de toutes les qualités intellectuelles que réclament vos si importantes fonctions, vous soyez enflammés d'un amour pur et surnaturel pour les jeunes qui vous sont confiés, les aimant par amour pour Jésus-Christ et pour l'Église dont ils sont les fils privilégiés Divini Illius Magistri.

« Qui fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno caelorum! » (Matt. V-19).

Montréal

† G. PANICO,

délégué apostolique du Canada

ALLOCUTION DE S. S. PIE XII

Une fois de plus, nos très chers fils, les maîtres catholiques espagnols, grâce à l'initiative de leur florissante section de Valence, se trouvent en Notre présence; et, une fois de plus, Nous voulons les accueillir à bras ouverts, comme ils le méritent, spécialement pour la ferveur de leur filiale affection.

Et précisément parce que, en plusieurs occasions, Nous vous avons clairement manifesté Notre pensée, Nous désirons, aujourd'hui, vous suggérer brièvement et dans une forme succincte, quelques idées qui correspondent aux désirs que vous Nous avez exprimés et qui, en même temps, servent à montrer l'intérêt avec lequel Nous suivons votre labeur quotidien.

1. — Avant tout, dans une société en pleine évolution, comme la société actuelle, conservez la plus haute idée de votre mission providentielle:

a) parce qu'elle est et sera toujours d'une nécessité indispensable, attendu que la formation et l'éducation primaire des enfants est une chose antérieure à toutes les autres diversifications sociales futures;

b) parce qu'elle constitue la base naturelle de tout ce qu'il y aurait à élaborer après, en lui conférant même un caractère et un sens dont on ne pourra jamais méconnaître l'influence, mais qu'on sera bien obligé de considérer comme quelque chose de définitif;

c) parce que, bien que dans le domaine de la culture on aille toujours en progressant, il est certain que dans des formes déterminées et à des degrés déterminés, la culture ne sera jamais et de façon absolue à la portée de tout le monde, tandis que les premiers éléments de l'enseignement embrassent nécessairement la société tout entière et en lui imprimant un caractère de plus en plus concret.

2. — Cependant, pour que votre mission atteigne sa pleine efficacité, il est indispensable que vous ayez d'elle une idée claire, en vous rappelant toujours:

a) que votre mission de maîtres ne peut se borner à n'être qu'un canal pour l'acquisition d'une science plus ou moins profonde, plus ou moins vaste, mais que vous devez être, avant toute chose, les éducateurs des esprits et, dans la proportion requise, les forgerons des âmes de vos élèves;

b) que votre tâche ne peut se concevoir comme un engagement purement individuel, mais comme une fonction sociale, en coordination surtout avec les familles et avec les autorités légitimes, en échangeant mutuellement des éléments d'appréciation, des moyens éducatifs, et du prestige nécessaire, visant un but commun qui est le bien social;

c) que votre vocation va, peut-on dire, au delà de ce qui est purement humain et terrestre, en faisant de vous des collaborateurs du sacerdoce et de l'Église du Christ elle-même, dans ce travail d'édification des âmes auquel vous pouvez si particulièrement contribuer, comme aussi vous pourriez si malheureusement l'empêcher.

3. — Enfin, pour pouvoir mener à bonne fin une si haute tâche, il faudra, de votre part:

a) une constante application à votre travail, sans vous dérober au sacrifice et même en négligeant les profits et les avantages personnels;

b) une conduite exemplaire, parce que vos petits, qui ne vous quittent pas des yeux, apprennent davantage de vos actes que de vos belles paroles, surtout de la netteté de votre vie, de votre désintéressement, de votre patience et de votre piété sincère;

c) un contact continu avec le Seigneur, spécialement au moyen de la prière et de la fréquentation des sacrements, car, dans une chose aussi sublime et aussi délicate que l'éducation primaire des enfants, le rôle principal est réservé à la grâce du Très-Haut.

Telles sont, maîtres catholiques espagnols, les consignes que vous Nous avez demandées. Elles Nous sont dictées uniquement par Notre affection paternelle envers vous, envers votre patrie tout entière, et tout spécialement envers vos petits élèves. Et que chacun de vous, de retour à son école, dise à ses petits: « Le Vicaire du Christ, votre Père de Rome, le Pape que vous aimez tant, m'a chargé de vous saluer et de vous transmettre la meilleure de toutes ses Bénédictions. »

Une Bénédition aussi pour Notre Vénérable Frère l'archevêque de Valence, ici présent, pour vous, pour vos familles et pour tout ce que, en ce moment, vous voudriez voir béni.

CONCLUSIONS GÉNÉRALES DE LA 34^e SEMAINE SOCIALE DU CANADA

1 — Les Semaines sociales du Canada se réjouissent, au terme de leur 34^e session consacrée aux techniques de diffusion, du succès obtenu, et remercient tous ceux qui ont contribué à cet heureux résultat.

2 — Elles sont particulièrement heureuses qu'une encyclique de S.S. Pie XII soit venue opportunément confirmer leurs positions et orienter leurs conclusions.

3 — Elles reconnaissent les services immenses d'information, de divertissement, d'éducation, de culture que peuvent apporter ces techniques. Elles désirent toutefois mettre en garde contre un usage immodéré qui nuirait au travail quotidien et aux lectures sérieuses et créerait une atmosphère de rêve et d'illusion néfaste à l'accomplissement des devoirs d'état. Les jeunes doivent être prémunis tout particulièrement contre ce danger.

4 — Il faut aussi veiller à éviter les publications, les représentations cinématographiques et les émissions dont les caractères immoral ou trop libre est reconnu. Les feuilles jaunes qui se spécialisent dans l'obscénité ou la calomnie ne devraient pas être tolérées par les pouvoirs publics. Ceux-ci sont d'ailleurs tenus de voir à ce qu'aucune de ces techniques ne serve à asservir l'homme plutôt qu'à le servir.

5 — La presse est aussi invitée à présenter au public une critique éclairée, compétente, impartiale et chrétienne sur la production courante du cinéma, de la radio et de la télévision; qu'elle se garde en plus de toute publicité aguichante, habituellement trompeuse d'ailleurs, dans l'annonce des films à l'affiche.

6 — Pour répondre aux directives du Souverain Pontife, des Centres catholiques du cinéma, de la radio et de la télévision ont été créés au Canada. Il en existera bientôt dans presque tous les diocèses. Les catholiques ont le devoir de connaître et de suivre les jugements moraux normatifs portés sur les films par ces centres.

7 — L'éducation cinématographique d'esprit chrétien, recommandée aussi par le Saint-Siège, devrait être donnée dans les institutions d'enseignement, en accordant à la formation des éducateurs l'importance primordiale qui lui revient.

8 — Que les responsables à la radio et à la télévision aient le souci constant de respecter les valeurs spirituelles et morales dans toutes les émissions; que de plus ils aient soin de réserver une partie raisonnable du temps de diffusion, à des émissions religieuses proprement dites qui soient toujours de qualité.

9 — Que les autorités compétentes tiennent de plus en plus compte du caractère biethnique et bi-culturel du Canada afin que les minorités de la foi catholique et de langue française bénéficient davantage des techniques de diffusion sans danger pour leurs traits distinctifs et leur valeur particulière.

LIVRES

OLIVE PELL, *Bible*. New York, 1956, 16cm. 381pp.

Ce volume présenté dans un format commode et dans un texte très lisible contient le résumé de la version anglaise de la Bible qui porte le nom du roi Jacques. Cette laïque remarquant que plusieurs protestants étaient détournés de la lecture de la Bible à cause des longueurs inutiles du texte, prit sur elle d'indiquer les parties à omettre. Après une étude de 12 ans, elle conçut un texte abrégé, soulagé de toutes ces longueurs. La numérotation des chapitres et des versets reste la même, aucune addition n'est faite au texte, mais les livres habituellement rejetés par les non-catholiques manquent dans ce volume.

L'idée d'un texte abrégé peut sembler un heureux procédé pour favoriser la lecture de la Bible.

Montréal,

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

ÉD. GODIN, *Commentaire du Code de Morale pour les hôpitaux*. Montréal, 1957, 19cm. 250pp. \$2.50.

Le 11 octobre 1954, la Conférence Catholique Canadienne approuvait un code de morale pour les hôpitaux catholiques du Canada. L'Aumônier de l'hôpital de Bathurst, N.B. en présente un commentaire pratique, principalement destiné aux écoles de gardes-malades. Il a composé ni un traité de théologie, ni un traité scientifique des questions médico-morales, mais un exposé concret des problèmes moraux et religieux habituellement rencontrés dans les hôpitaux et des solutions données par l'enseignement de l'Église.

Source de renseignements précieux, ce volume est indispensable aux écoles d'infirmières.

Montréal

ADRIEN-M. MALO, O.F.M.

Catholicisme - Hier - Aujourd'hui - Demain: fascicule 18, Gibier (Mgr) Guillaume. Paris, Letouzey et Ané, 1957.

A un rythme qu'on souhaiterait quand même plus rapide, l'excellente encyclopédie *Catholicisme* continue à paraître sous la direction de G. Jacquemet. On a dit à plusieurs reprises dans cette revue même tout le bien qu'on en pensait. Parmi d'autres, mentionnons dans le présent fascicule l'article sur la *Grâce*, dans lequel un exégète (J. Guillet), un historien (L. Ligier) et un théologien (J. De Baciocchi) nous présentent une vue d'ensemble, très au point, de la doctrine sur la grâce. Les articles de liturgie sont confiés à Dom J. Gaillard dont on connaît la compétence dans la matière. Les nombreuses notices biographiques utilisent une documentation de première main. Les bibliographies abondantes réfèrent aux ouvrages les plus récents. Bref, un instrument de première valeur dont on souhaite le parachèvement.

Montréal

M. C.- MATURA, O.F.M.